



LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE

Octobre 2002

Numéro 5

Valeur 1 €

BULLETIN DES GROUPES D'OPPOSITION MUNICIPALE

EDITO - A CHACUN SES PRIORITÉS.

Je ne me suis pas rendu au Conseil Municipal de fin août car pour moi, membre de l'opposition, à qui la majorité refuse l'expression, m'occuper de mes enfants est plus important (ce soir-là, je raccompagnais mon fils chez sa mère, confronté comme beaucoup de pères de famille à la fin des vacances) que les palabres. On ne peut pas en dire autant de l'équipe majoritaire qui, par deux fois, a rejeté une motion visant à marquer toute l'importance que les élus de la commune montraient pour l'environnement et pour l'avenir de leurs enfants. Curieusement, Madame le Maire P.S. de La Ferté sous Jouarre a fait voter à son Conseil Municipal, postérieurement à la présentation de notre motion, un texte quasiment identique. Mais à Champagne, même lorsqu'une tentative de récupération se fait jour dans les rangs de la majorité, rien n'y fait et l'obscurantisme s'installe. Cet exemple illustre bien le mépris dont font montre les dirigeants actuels de la commune, ils préfèrent prioriser des choses secondaires que de s'intéresser à l'intérêt des Champignots ou de leurs enfants. Ils préfèrent s'attarder à la forme et négliger le fond. Ils préfèrent dilapider les lignes budgétaires plutôt que de refaire les trottoirs. C'est sans doute comme cela que certains d'entre eux espèrent que dans cinq ans les électeurs se contenteront de regarder leur brushing plutôt que de s'intéresser à ce qu'ils ont sous les cheveux.

Christophe SAVARD

Déposer une motion en Conseil Municipal de Champagne sur Seine n'est pas une mince affaire. Je me suis essayée de nouveau au jeu de la démocratie lors du Conseil Municipal du 20 juin. Pour une fois, Monsieur le Maire avait décidé de s'y prêter aussi puisque, bien que le document lui soit parvenu un peu tard, il annonça accepter de le voir traiter.

Mais voilà qu'après intervention de Monsieur le Premier Adjoint, évoquant sans en employer les termes qu'un vote pourrait prêter à polémique, puisque la proposition émanait de l'opposition, nous nous retrouvons avec neuf refus de vote, conduisant à un retrait pur et simple de la proposition. Pourtant l'intention était louable comme vous pouvez le constater à la lecture de notre motion, celle du groupe Radical et Humaniste que soutenait l'ensemble de l'opposition municipale.

Le groupe majoritaire persiste et signe.

Après que notre groupe ait proposé au Conseil de se retrouver autour de notre motion,

Fruit, d'une année de travail Sur demande d'une conseillère municipale qui en a bien compris l'intérêt, cette même motion fut représentée lors du Conseil d'août.

Cette motion fut écartée de nouveau pour les mêmes raisons que précédemment, suite à un refus de vote d'une majorité d'élus pour des raisons essentiellement politiques à l'exception de certains qui justifient leur point de vue par l'absence ou presque d'avions dans le ciel Champenois. Champagne sur Seine semble peut-être moins concernée pour certains Les nouveaux couloirs aériens représentent un réel danger pour les populations dans le sud-est de l'Île de France.

Le Conseil Municipal aurait pu prendre une position ferme sur ce sujet.

Cette motion avait pour buts essentiels de sensibiliser les Élus et responsables nationaux et également de soutenir les communes alentours les plus touchées PAR SOLIDARITE.

Christine WATY, Maire-Adjoint d'opposition



Motion soumise au Conseil Municipal du jeudi 20 juin 2002 et rejetée par le groupe majoritaire

J'ai soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Champagne-sur-Seine la motion suivante, qui aurait dû être remise à M. le Ministre des Transports, M. le Préfet de Région Ile de France, M. le Préfet de Seine-et-Marne, Mmes et MM les Députés de Seine-et-Marne, M. le Président du Conseil Général de Seine et Marne et M. le Président d'Aéroport de Paris (A.D.P.).

Le Conseil Municipal de Champagne sur Seine :

- proteste contre le non-respect évident des plans de vol résultant de l'arbitrage effectué par Eurocontrol.
- se prononce pour que toutes les mesures de protection contre les nuisances sonores et vibratoires soient mises en œuvre afin de préserver la qualité de vie des habitants des communes survolées ou proches des couloirs aériens.
- se prononce pour que d'autres solutions que le dégazage soient mises à l'étude et mises en œuvre, notamment pour les vols non intercontinentaux.
- se prononce pour, comme le recommande l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores et Aériennes, qu'une transparence totale caractérise la communication des éléments en possession d'A.D.P. notamment à propos du contrôle des trajectoires, des altitudes et de l'application des sanctions prévues en cas de non-respect des plans de vol ou des limitations sonores de nuit.
- se prononce pour maintenir le principe de la création d'un troisième aéroport desservant le Bassin Parisien, avec une prédilection pour que le fret soit transféré sur l'aéroport de Vatry, dans la Marne.
- rappelle la vigilance des Élus locaux face à tout nouveau couloir aérien qui serait susceptible de survoler la Seine-et-Marne.
- se prononce pour que soient communiqués les résultats de l'étude sur la pollution liée à la navigation aérienne, menée par Airparif et que les mesures soient systématisées et soient suivies par un observatoire régional.
- se prononce pour que, plus généralement, dans tout projet concernant directement la qualité de vie des citoyens, ces derniers soient d'une part informés et d'autre part consultés sur les choix techniques ou technologiques à entreprendre.